

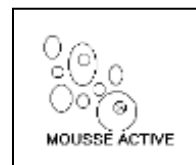
S.A.R.L au capital de 10 000 000 F

MATERIELS ET PRODUITS INDUSTRIELS DE MAINTENANCES ET D' HYGIENE

TPI DALCAL MA

DÉTERGENT DÉGRAISSANT DÉSINFECTANT ALCALIN CHLORÉ
BACTÉRICIDE FONGICIDE + ADDITIF MOUSSANT
POUR USAGES PROFESSIONNELS

PRINCIPAUX ÉLÉMENTS DE COMPOSITION



. Préparation en eau désionisée à base d'hydroxyde de potassium, de sels alcalins stabilisants, d'hypochlorite de sodium.

Éléments de composition autorisés par l'arrêté du 8 septembre 1999 relatif et au 19 décembre 2013, aux produits de nettoyage des surfaces et objets pouvant entrer au contact de denrées alimentaires, produits et boissons de l'homme et des animaux.



CARACTÉRISTIQUES PHYSIQUES

- . ÉTAT PHYSIQUE : Liquide
- . MASSE VOLUMIQUE : 1200 g/l +/- 20 g/l
- . RÉACTION CHIMIQUE : Alcaline
- . pH à 1% : 12.00 environ.
- . ASPECT : Limpide.
- . COULEUR : Incolore.

PROPRIÉTÉS PRINCIPALES

Teneur garantie en matières actives : 348 g/l d'hypochlorite de sodium

Numéro d'autorisation de vente **2000476** délivré le 01/12/2000 par le Ministère de l'Agriculture sous désignation spécialité **ALCA CHLORE 0147**

Usage biocide entrant dans la catégorie TP 4

. Miscible dans l'eau en toutes proportions.

. **Concentré à haute réserve d'alcalinité**, ne présente pas les inconvénients ni les problèmes de corrosivité sur les aciers inoxydables inhérents aux solutions chlorées faiblement basiques.

. Haut pouvoir détergent et nettoyant à basse concentration.

. Dégraisse, saponifie les graisses d'origine animale ou végétale.

. **Nettoie désincruste** les dépôts de matières organiques, aliments.

. Par la synergie de ses fonctions alcalines et la présence de **CHLORE ACTIF**, exerce simultanément une action **BACTÉRICIDE et FONGICIDE** sans provoquer la corrosion des inoxydables ou des surfaces chromées.

. Stable, utilisable en solution dans l'eau, à froid ou à chaud, jusqu'à +60°C.

. Nettoie dégraisse en Agroalimentaires POA, POV les locaux, matériels de transport et de stockage, les récipients, surfaces, matériels en aciers inoxydables, en matières plastiques, stratifiés, polyesters, polyéthylènes, les sols carrelés ou en béton, et autres supports compatibles avec l'utilisation d'un nettoyant alcalin puissant.

- **Efficacité BACTÉRICIDE** en présence de substances interférentes (**conditions de saleté**) selon NORME AFNOR NF EN 1276 à 2 %v/v - 5 mm -sur germes test suivants:
 - *Escherichia coli* (CIP 54127)
 - *Staphylococcus aureus* (CIP 4.83)
 - *Enterococcus hirae* (CIP 58.55)
 - *Pseudomonas aeruginosa* (CIP 103467)
- **Efficacité FONGICIDE** selon NORME AFNOR NF EN 1275 à 1 %v/v - 5 mm - et selon la NORME AFNOR NF FN 1650 à 1 % v/v/ - 15 mm sur germes test suivants:
 - *Candida albicans* (IP 4872)
 - *Aspergillus niger* (IP 1431.83)

Révision n° 1 - HJDHMJ - 212009 TM 19/06/2013

R.C.S. : 8812B / PAPEETE - N°I.T.S.T.A.T. (TAHITI) : 624 577

MATERIELS ET PRODUITS INDUSTRIELS DE MAINTENANCES ET D' HYGIENE

Suite fiche technique **TPI DALCAL MA 2/3**

- . **Enlève, solubilise** les taches provenant des tanins d'origine végétale, tanins des vins, taches constituées par des incrustations de moisissures ou d'algues.
- . Utilisation en agroalimentaire pour le nettoyage de surfaces à l'intérieur des camions frigorifiques de transport de viande, élimination des graisses et taches des encres à tampon, sur les parois ou dans les bacs, conteneurs, des matériels en inoxydables, couteaux, tabliers, etc.
- . **En vitivinicole : nettoyage détachage** des matériels : machines à vendanger, bennes, paniers, sols, cuveriez, circuits soutireuses, filtres, etc...
- . **DETARTRAGE des cuves** : par circulation trempage, élimination des tartres organiques (gravelle).

Préparation destinée aux usages professionnels, homologuée pour les usages suivants :

- Animaux domestiques. Locaux préparation nourriture *traitement bactéricide à 2 %.
- Animaux domestiques. Matériel transport nourriture *traitement bactéricide à 2 %.
- Locaux de stockage (POV) *traitement bactéricide à 2 % et *traitement fongicide à 2 %.
- Matériel de stockage (POV) *traitement bactéricide à 2 % et *traitement fongicide à 2 %.
- Matériel de transport (POV) *traitement bactéricide à 2 % et traitement fongicide à 2 %.
- Matériel de récolte (POV) *traitement bactéricide à 2 % et traitement fongicide à 2 %.
- Parois des locaux de stockage (POV) en pulvérisation *traitement bactéricide à 2 % et *traitement fongicide à 2 %.
- Produits d'origine végétale sacs et emballages vides (POV) *traitement bactéricide à 2 % et *traitement fongicide à 2%.
- Locaux de stockage (POA) *traitement bactéricide à 2 %.
- Matériel de transport (POA) *traitement bactéricide à 2 %.
- Matériel de laiterie *traitement bactéricide à 2 %
- Traitements généraux, traitement des locaux et matériel de culture (serres et abris) *traitement bactéricide 1 % et *traitement fongicide 2 %.

MODES ET DOSES D'EMPLOI

. Diluer dans de l'eau juste avant utilisation dans un récipient en plastique parfaitement propre et rincé, appliquer la solution en bain, pulvérisation ou par circulation.

. Selon le cas, après un pré-rinçage des surfaces, matériels ou circuits à l'eau claire :

- **APPLICATION** par trempage, aspersion, pulvérisation ou canon à mousse avec une solution dans l'eau froide ou chaude (50 à 60°C.)
- **CONCENTRATION** : en traitement bactéricide 2 % v/v en traitement fongicide 2 % v/v

. - Laisser agir 5 minutes minimum et procéder à un rinçage terminal contrôlé à l'eau potable.

NOTA : Dans le cas de surfaces très entartrées ou fortement tachées, augmenter la concentration selon l'état et la nature des surfaces de 3 à 10 %. Conserver les dilutions en temps très réduit dans un emballage très propre au préalable et à l'abri de la lumière.



S.A.R.L au capital de 10 000 000 F

MATERIELS ET PRODUITS INDUSTRIELS DE MAINTENANCES ET D' HYGIENE

Suite fiche technique **TPI DALCAL MA 3/3**

RECOMMANDATIONS



DANGER
Contient de l'HYDROXYDE DE POTASSIUM

H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
EUH031 Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique.
P280 Porter des gants et des lunettes de protection des yeux.
P301 + P330 + P331 EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir.
P303 + P361 + P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher.
P304 + P340 EN CAS D'INHALATION: transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.
P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P501 Éliminer le contenu/réceptacle dans les déchets industriels spéciaux.

Contient

- moins de 5% de : agents de blanchiment chlorés
- moins de 5% de : agents de surface non ioniques
- désinfectants

Usage TP 4 : hypochlorite de sodium 348 g/l

PRÉCAUTIONS et CONTRE INDICATION :

« Utilisez les biocides avec précaution. Avant toute utilisation, lisez l'étiquette et les informations concernant le produit ».

Nettoyage du matériel d'application par rinçage à l'eau.

. Ne pas utiliser sur alliages légers, étamés, galvanisés ou surfaces sensibles aux produits alcalins.

. Dans le cas de surfaces fragiles, sensibles aux agents oxydants forts, faire un essai dans un endroit caché afin d'observer compatibilité et concentration de la solution de nettoyage avec le support.

. Conserver à l'abri de la chaleur, de la lumière ou du soleil, stocker dans un endroit tempéré.

. Refermer l'emballage après chaque utilisation.

. En cas de rejets importants, se conformer à la réglementation locale, neutralisation à un pH compris entre 5.50 et 8.50.

. Ne pas rejeter le produit pur à l'égout.

. Préparation renfermant du chlore actif, bien refermer l'emballage après utilisation, ne pas conserver au-delà de 1 an

Extrait conditions de vente :

Les conditions et durées de stockage peuvent modifier dans le temps les caractéristiques initiales des produits conditionnés, ainsi la Date Limite d'Utilisation **Optimale** Conseillée (D.L.U.O.C.) est de un an. En conséquence, l'échange ou le remplacement de tout produit au-delà de cette DLUOC de un an ne pourra être effectué, le numéro de lot ou bon de livraison permettant la traçabilité.

NOTA : Les indications mentionnées sur cette fiche sont communiquées à titre d'information. En raison des nombreux facteurs pouvant affecter les résultats, tous les produits sont vendus avec la réserve que les utilisateurs professionnels feront leurs propres essais pour déterminer la convenance de ces produits pour leur usage particulier. Limite de garantie n'excédant pas le remplacement d'un produit reconnu défectueux. Fiche de sécurité sur simple demande selon décret 87200 du 27.03.1987 mis en vigueur au 01.01.1988.